

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01 juillet 2026

Délibération n°81

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 22 juin 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☒	GUYEN
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☐	☒	MULOT-CESARI
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasnè Drugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoï	☒	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazois Loire Morvan	☒	☐	
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : MODIFICATION D'OPERATION EPF

Une opération recensée lors d'un précédent Conseil d'administration doit faire l'objet d'une modification **fait de la demande d'extension de l'emprise formulée par délibération de la Commune en date du 15/06/2026.**

En conséquence, s'agissant de l'opération ci-après :

MAICHE (Opération 1031) - Projet : « Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville ». Opération créée au CA du 22/02/2023, sur la commune de Maîche (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de 600 000 €, portant sur les parcelles listées ci-dessous, conformément à la convention opérationnelle :

Désignation des biens à acquérir

Maîche

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	0308	17 Rue MONTALEMBERT	608
AB	0310	Rue MONTALEMBERT	182
		TOTAL :	790

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

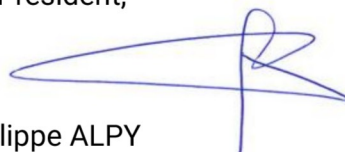
ANNULE ET REMPLACE

- l'opération ci-avant ainsi qu'il suit :

MAICHE (Opération 1031) - Projet : « Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville ». Opération créée au CA du 22/02/2023, sur la commune de Maîche (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de **700 000 €**, **compte tenu de l'évolution du périmètre de l'opération, intégrant les parcelles cadastrées section AB n° 151 et section AB n° 332.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.